

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Des sensibilités paysagères importantes et une dégradation du cadre de vie des riverains de l'aire immédiate de la ZIP

Les commentaires figurant à la page 103 de l'étude paysagère, ainsi que les tableaux des pages 105 et 106, permettent de mesurer l'ampleur des incidences paysagères du projet éolien porté par la société EOLISE dans l'aire immédiate de la zone d'implantation potentielle (ZIP), définie ici comme un périmètre d'environ un kilomètre autour des éoliennes.

Selon les éléments recensés, **22 hameaux présenteraient des sensibilités paysagères très fortes, fortes ou modérées**. Ce nombre témoigne de l'étendue des enjeux humains et paysagers associés au projet, d'autant que certains de ces hameaux comptent un nombre important d'habitants. Tels Coubernard et le Tilloux sur la commune de Sauzelles, Le Breuil, sur la commune de Saint-Aigny, le Pavillon (hameau de maisons récentes) sur la commune d'Ingrandes.

La présence de ce parc éolien, si, par malheur, il était autorisé, (ce qui semble tout de même exclu), à proximité de nombreuses habitations transformerait durablement les perceptions du paysage, par leur hauteur, leur visibilité et leur émergence dans les vues quotidiennes. Ces effets vont se traduire par une présence visuelle dominante, une perte de caractère paysager et un sentiment de dégradation de l'environnement qui pourrait engendrer une **réelle souffrance chez les riverains**.

En sus de ces inconvénients, qui à eux seuls peuvent être **insupportables**, tous ces riverains seront exposés aux **flashes lumineux incessants toute la nuit**, ainsi qu'au **bruit des pales** selon la direction des vents

La configuration de la ZIP, éclatée sur deux sites distincts, va multiplier les directions depuis lesquelles les éoliennes sont perceptibles et, pour certains hameaux, créer **une situation d'encerclement visuel** ou renforcer le sentiment d'être environné par ces installations géantes. C'est le cas, de l'aveu même du bureau d'études, pour un bon nombre de hameaux dont les plus peuplés : Coubernard, le Breuil, le Pavillon mais aussi pour les hameaux des Goudronnières, des Mégretières, la Haute Brande, la Basse Brande, les Brucettières, les Giraudières, les Toutelaudières.

Dans l'aire rapprochée, des sensibilités très fortes sur le milieu humain

-Ville du Blanc, 6500 habitants, à 3,5 km de la zip :

une **sensibilité modérée** est attribuée à la ville du Blanc . Cette appréciation interroge au regard des caractéristiques patrimoniales et paysagères de la commune. En effet, le dossier du pétitionnaire (page 82) méconnaît la ville haute, édifiée sur un promontoire et dotée d'un patrimoine architectural particulièrement riche, depuis laquelle les éoliennes seront susceptibles d'être largement visibles. Ce choix est d'autant plus surprenant que le dossier mentionne, en revanche, le parking du centre commercial Leclerc parmi les lieux considérés, sans que l'on comprenne en quoi celui-ci serait plus

pertinent pour apprécier les enjeux paysagers et patrimoniaux que le cœur historique de la ville.
(Michel Leclerc sera probablement satisfait de cette considération portée à son centre commercial du Blanc)

Cette approche soulève ainsi la question de la représentativité des points de vue retenus et de la prise en compte effective du patrimoine bâti dans l'évaluation des impacts visuels du projet éolien.

- Bourg de Concremiers, 670 habitants, à 1,6km de la zip

La sensibilité visuelle est qualifiée de « **forte** » Le bureau d'études précise que la ZIPest « visible sur quasiment toute sa hauteur » (sic) page 83 . C'est dire sa prégnance à l'intérieur de ce bourg et les inconvénients que subiront les habitants.

-Bourg de Mérigny, 555 habitants, à 1,6 km de la zip

Le bureau d'études lui accorde une **sensibilité modérée**. Il semble qu'il a voulu minimiser les impacts puisqu'il reconnaît que certaines parties du village offrent « une vue dégagée sur une grande partie de la zip » (page 83) La sensibilité semble être plutôt réelle et forte.

-Bourg d'Ingrandes, 320 habitants, à 1 km de la zip

A seulement 1 km de la zip, on serait plutôt dans l'aire immédiate de la zip.

Il est reconnu, selon une étrange formule dont ces bureaux d'études sont friands, une sensibilité « **modérée à forte** »

Notons qu'**il sera infligé à ce bourg, qui s'enorgueillit d'un château médiéval classé MH, une double peine**. En sus des impacts qu'elle subira, la commune d'Ingrandes ne touchera pas un kopek, aucune éolienne n'étant sur son territoire !

Ce projet éolien, compte tenu de ses impacts considérables sur le paysage et le milieu humain, des phénomènes d'encerclement qu'il est susceptible d'engendrer et des atteintes majeures qu'il porterait au cadre de vie des riverains, apparaît profondément inadapté au territoire concerné. Au regard de ces conséquences, il est impératif d'en empêcher la réalisation.

Merci d'émettre un avis défavorable à cette demande d'autorisation environnementale.

Avec nos salutations respectueuses

Alain Giraud & Daniel Gioé

Ps : nous annexons également à cette contribution la page 103 de l'étude et les tableaux des pages 105 et 106 qui montrent qu'elle serait l'ampleur des impacts générée par ce parc éolien.